

# Stratégies industrielles et nouvel ordre économique et social en Méditerranée

Abderrahmane Remili\*

Aucune perspective de développement solidaire des pays méditerranéens ne peut être tracée sans tenir compte de la qualité des rapports politiques, économiques et techniques entre pays du Nord et du Sud qui vont s'instaurer dans les prochaines décennies.

En effet, pour préserver la sécurité dans notre région et améliorer les conditions de vie des populations, il importe d'infléchir la nature du nouvel équilibre mondial actuellement en gestation, dans le sens d'une complémentarité des économies et d'une plus grande équité des rapports économiques internationaux.

Les récents accords signés avec les pays maghrébins constituent un premier pas vers des relations économiques plus équilibrées, mais ils restent encore très éloignés des exigences d'un nouvel ordre économique international reposant sur l'égalité, l'équité et l'interdépendance. Toutes les tentatives de récupération du vaste mouvement de fond qui porte les pays du tiers monde à réclamer, depuis plusieurs années, un réel nouvel ordre vont à contre-courant des exigences de l'instauration d'un équilibre mondial durable et ne peuvent que conduire à des tensions régionales dans un monde en perpétuelle confrontation. Les essais d'adaptation à la situation nouvelle pour prendre option sur le futur, mais sans s'engager sur les voies et moyens du nouvel ordre économique international peuvent s'illustrer par l'attitude de l'Europe par rapport aux pays en voie de développement.

C'est ainsi que l'accord de Lomé, signé par la C.E.E. et les 46 pays sous-développés en février 1975, comporte certes des éléments que « l'ordre » existant en 1973 n'acceptait pas : suppression des préférences inverses, stabilisation des recettes d'exploitation (1) assistance à l'intégration et coopération industrielle. Mais une nouvelle stratégie des pays développés européens s'esquisse, par les deux derniers aspects de l'accord pour reprendre un nouveau et définitif contrôle de cet ensemble de pays du Tiers-Monde :

(1) La stabilisation des cours reste dans le cadre du statu-quo car ne répondant pas à deux impératifs du nouvel ordre économique international :

- niveau du coût des exportations des matières premières tenant compte de la rareté des ressources non renouvelables de la planète et de la nécessité de combler les écarts accumulés;  
- la stabilisation parallèle des produits industriels.

l'orientation vers une division internationale du travail dite « nouvelle », visant à l'exploitation de la force de travail et des matières premières à bon marché des 46 pays, ainsi que leur espace par des industries européennes à faible valeur ajoutée et très polluantes.

## Redéploiement industriel : un problème clé du futur

La même analyse peut d'ailleurs être esquissée pour les accords signés avec les pays du Sud de la Méditerranée. Nous aimerions développer ici un de ces problèmes clés du futur : le redéploiement des activités industrielles en Méditerranée.

Proposée par les pays développés, surtout européens, comme une alternative aux migrations humaines internationales, une plus grande mobilité de l'industrie vers les pays sous-développés, ne peut être viable que dans le cadre, non d'une réévaluation limitée de l'ordre économique actuel (en fonction d'une conjoncture préoccupante pour les pays du nord de la Méditerranée) mais de celui d'un nouvel ordre économique international que les pays développés s'engageraient à mettre en œuvre.

Au lieu de la défense inconditionnelle de leurs intérêts économiques et sociaux, sur la base des inégalités régionales dans le monde, les pays développés devraient discuter des conditions d'un développement conjoint, impliquant une révision radicale de la division internationale du travail et des moyens de programmation de cette dernière.

Le dialogue ne doit pas être l'occasion d'une recherche de moyens d'un impérialisme nouveau des pays du Nord, qui, du fait des difficultés minimales rencontrées (comparées aux obstacles structurels, externes et internes, que connaissent les pays en voie de développement), voudraient susciter le développement d'un certain nombre d'activités industrielles au Sud, simple corollaire de la croissance des pays riches et non le point de départ d'une division plus adéquate de l'activité industrielle mondiale. Certains, tentés de récupérer la situation après la première bataille des matières premières engagée avec succès par le Tiers Monde, sont prêts à jeter le lest, encombrant plutôt que vital,

\* Conseiller au Secrétariat au Plan. Algérie.

constitué par les industries les plus préoccupantes financièrement et humainement (industries polluantes, industries utilisatrices de main-d'œuvre difficile à trouver chez les nationaux du fait de la désaffection des jeunes pour certaines professions, industries grosses consommatrices d'énergie, etc.). Au lieu de servir de refuge aux activités industrielles devenues indésirables dans les pays développés, dans le cadre d'un ordre économique désuet, à peine retouché depuis une année, les pays en voie de développement doivent pouvoir mettre en œuvre toutes les implications d'un ordre économique nouveau et, notamment, une politique d'industrialisation conçue comme une action en profondeur s'appuyant sur la mise en valeur de l'ensemble de leurs potentialités et visant à les doter d'un tissu industriel complet, incluant toutes les forces d'activité visant l'intégration et le développement authentique de leur économie. Toute autre forme de division internationale du travail continuerait, définitivement et d'une manière cumulative, à ériger les pays nantis en une forme d'aristocratie dominante dans le monde de l'industrie méditerranéenne.

### 25 % de la production industrielle en 2000

Il importe, donc, de viser l'organisation des bases à long et à moyen termes de la multilocalisation du processus d'industrialisation fondé sur la souveraineté des pays, l'égalité et la réciprocité d'intérêts, et ce en tenant compte du décalage considérable entre le Nord et le Sud de la Méditerranée. L'objectif de remodelage de la carte industrielle doit aller dans le sens de la concrétisation du plan d'action de Lima. Les pays de la Méditerranée devraient accepter d'appliquer dans la région, l'objectif de la deuxième conférence de l'UNIDO tendant à localiser en l'an 2000 au moins 25 % de la production industrielle méditerranéenne dans les pays en voie de développement de la région. Cet objectif est d'autant plus facile à réaliser que les pays développés de la Méditerranée ont et auront des potentialités industrielles moyennes et que les pays en voie de développement de la région figurent parmi les moins défavorisés des pays du Tiers Monde. La programmation d'une coopération industrielle doit permettre un équilibre optimal dans les choix d'industries à implanter au Nord et au Sud de la Méditerranée (industries de base nécessitant beaucoup de matières premières, industries banalisées requérant peu de main d'œuvre qualifiée, industries de pointe à forte valeur ajoutée, industries nécessitant un travail élaboré) qui doivent se trouver à la fois dans les pays développés et les pays du Tiers Monde en tenant proportionnellement compte des objectifs à long terme d'une réorientation radicale des relations économiques internationales.

L'organisation des complémentarités industrielles doit avoir pour souci principal la réduction des dépendances économiques, technologiques et sociales et non pas aboutir à faire des pays en voie de développement méditerranéens de multiples Taïwan et Hong Kong.

Les alibis et les préalables à l'organisation de la complémentarité des productions et des partenaires, dans le cadre d'une programmation répondant aux impératifs d'un nouvel ordre économique interna-

tional, doivent être levés.

En ce qui concerne les capacités d'absorption des pays en voie de développement producteurs-exportateurs de matières premières, leurs insuffisances ont été exagérées. On a oublié que ces capacités ne doivent pas être envisagées en statique : les investissements ont aussi pour fonction d'accroître les capacités d'investissements de manière très rapide. C'est ainsi que l'Algérie a pu plus que décupler le montant des investissements réalisés chaque année en moins de 10 ans.

Il importe, pour permettre une réelle division internationale du travail, de revoir les coûts artificiellement bas des facteurs de production (matières premières, force de travail) dont bénéficient les pays développés et qui faussent les avantages comparatifs de développement industriel des parties nord et sud de la planète (2). L'élévation des coûts des matières premières, tout d'abord, découle des impératifs de la concrétisation du Plan d'action adopté à la VI<sup>e</sup> session extraordinaire des Nations Unies sur les matières premières et le développement. La revalorisation des matières premières n'est pas seulement une question de prix; elle est, surtout, la condition de l'accès du Tiers Monde à l'industrialisation.

Il faut, aussi, que les pays développés paient à son juste coût la main d'œuvre émigrée qui, du fait des salaires bas et de l'insuffisance criante de garanties sociales existantes, contribue à bloquer les chances d'un redéploiement harmonisé des activités industrielles. En effet, le recours à l'immigration va, en ce qui concerne les industries utilisatrices d'une main d'œuvre banale, à l'encontre d'une plus grande mobilité de l'industrie et des techniques. C'est ainsi que les immigrants originaires du sud méditerranéen dans les pays développés vivent en Europe dans des conditions inhumaines et sont l'objet d'une exploitation à tous les échelons.

### Repenser le coût économique de l'émigration

Main d'œuvre souple, (caractérisée par une grande mobilité géographique et professionnelle), bon marché, que l'on appelle ou renvoie suivant les besoins dictés par les aléas de la croissance, l'émigration est une bonne affaire pour le patronat et l'État des pays développés :

- main d'œuvre qu'on a pas eu à élever ni à former;
- conditions de rémunérations directes ou indirectes très favorables pour les entreprises et l'État d'immigration;
- conditions économiques et sociales de réinsertion (pendant le reste de la vie active ou la retraite) laissées aux responsables des pays en voie de développement. Les frais des équipements et de l'infrastructure socio-culturels requis pour l'accueil des travailleurs émigrés devraient être intégrés au coût économique de l'émigration (3).

La coopération entre pays du Nord et du Sud doit s'orienter vers une division du travail :

- tenant compte du décalage actuel entre le Nord et le Sud, résultant de la domination impérialiste et dans le sens de l'application du programme d'action de Lima;
- selon les coûts de facteurs de production de chacun des pays, eux mêmes réanalysés et restructurés (hausse du prix des

matières premières, octroi de l'égalité des salaires et des avantages sociaux aux émigrés provenant des pays en voie de développement);

- selon les aptitudes de chacun des pays, vues d'une manière dynamique et non statique, résultats encore d'un « gap » technologique hérité (et pour lequel les pays en voie de développement sont en train de s'organiser activement en vue de sa réduction). Une coopération scientifique et technique, accentuée, doit hâter l'élévation du niveau technologique des pays les plus pauvres;

- sur la base d'une solidarité industrielle d'échanges de produits, de techniques et d'hommes supplantant l'intervention des États des pays développés méditerranéens.

### Une banque d'informations techniques

L'organisation de la complémentarité de production doit constituer la base à l'échange de techniques et d'hommes. Les transferts de production doivent aller de pair avec les transferts de savoir-faire et avec l'échange de produits (l'ouverture des marchés des pays riches à tous les produits des pays en voie de développement en est une implication).

Dans notre région, les migrations du Nord au Sud et du Sud au Nord doivent permettre de concrétiser sur le plan humain l'interdépendance équilibrée, progressive et définitive des intérêts économiques.

Les moyens de cette politique doivent être à l'image de cette réorientation radicale de la division méditerranéenne du travail : notamment une banque d'informations techniques et industrielles, un fonds de financement industriel.

Les redéploiements d'industries (contrôlés pour les pays développés et les firmes internationales) doivent se faire conformément aux objectifs de développement planifié des pays en voie de développement.

Les investissements devant être réalisés dans les pays du Sud de la Méditerranée ne doivent pas être agrées sur la seule base de leur potentiel dans la création d'emplois.

L'investissement n'est « industrialisant » que s'il correspond à un transfert de technologie c'est à dire à un début de prise en charge, par les pays en voie de développement, des techniques et des méthodes industrielles et de leurs implications (maîtrise du capital, formation des hommes).

En outre, toute délocalisation doit s'accompagner d'une appropriation, même partielle, pour les pays en voie de développement, du capital et de la technologie, d'au moins une partie de la filière de production.

Ce n'est que dans ces conditions que le développement des pays de la région se fera sans tensions et sera un exemple de concrétisation d'un authentique nouvel ordre pour les autres parties du globe.

A. R.

(2) Le caractère artificiel de la croissance industrielle dans les pays développés commence à être reconnu par des courants d'opinion très divers : cf. Michel Debré : « Nous avons fondé notre développement sur des matières premières et une énergie à bon marché » - in Le Monde du 26 juin 1976.

(3) En attendant un redéploiement optimal des activités économiques, il importe de mettre fin, dans les pays développés, à la ségrégation des émigrés, dans des bidonvilles et garnis, véritables ghettos de la misère matérielle et sociale.